

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

LOI

Organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué, dans chaque département, une Commission des sites et monuments naturels de caractère artistique.

Cette Commission sera composée :

Du préfet, président ;

De l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de l'agent voyer en chef ;

Du chef de service des eaux et forêts ;

De deux conseillers généraux élus par leurs collègues ;

Et de cinq membres choisis par le Conseil général parmi les notabilités des arts, des sciences et de la littérature.

ART. 2. — Cette Commission dressera une liste des propriétés foncières dont la conservation peut avoir, au point de vue artistique ou pittoresque, un intérêt général.

ART. 3. — Les propriétaires des immeubles désignés par la Commission seront invités à prendre l'engagement de ne détruire ni modifier l'état des lieux ou leur aspect, sauf autorisation spéciale de la Commission et approbation du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Si cet engagement est donné, la propriété sera classée par

arrêté du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Si l'engagement est refusé, la Commission notifiera le refus aux départements et aux communes sur le territoire desquels la propriété est située.

Le déclassement pourra avoir lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes conditions que le classement.

ART. 4. — Le préfet, au nom du département, ou le maire, au nom de la commune, pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des propriétés désignées par la Commission comme susceptibles de classement.

ART. 5. — Après l'établissement de la servitude, toute modification des lieux, sans l'autorisation prévue à l'article 3, sera punie d'une amende de cent francs (100 fr.) à trois mille francs (3.000 fr.).

L'article 468 du Code pénal est applicable.

La poursuite sera exercée sur la plainte de la Commission.

ART. 6. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

Paris, le 21 avril 1906.

(Journal Officiel, 24 avril.)



Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS

Lorsque la hauteur des poutres dépasse 0^m35 à 0^m40, on ne peut plus les obtenir par simple laminage et l'on est obligé de les composer de plaques ou feuilles de tôle réunies par des cornières et des rivets.

La partie verticale d'épaisseur e constitue l'âme de la poutre ; les parties horizontales telles que a sont les tables ; quand ces dernières dépassent l'épaisseur de l'âme, on les forme de plusieurs tôles superposées, rivées ensemble et désignées sous le nom de semelles ou plates-bandes.

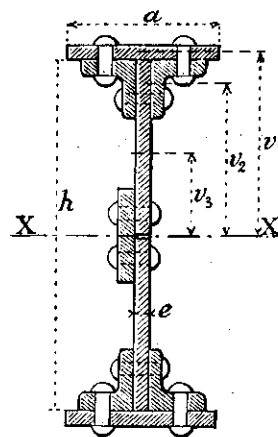
Les poutres peuvent être à section constante, comme nous l'avons supposé jusqu'ici ou à section variable. Pour faire varier la section de la poutre, on se contente de faire varier l'épaisseur des semelles. La répartition de ces plates bandes est combinée de manière à ne dépasser en aucun point de la travée la charge pratique R de sécurité, eu égard au moment fléchissant maximum correspondant à chaque section.

Considérons une poutre telle que celle représentée dans le dessin ci-contre, constituée par une âme formée d'une seule tôle ou de deux tôles superposées, suivant la hauteur et de deux plates-bandes rivées aux extrémités de l'âme par quatre cornières.

Dans deux sections transversales voisines, les moments fléchissants tendent à cintrer l'âme en allongeant les fibres supérieures et en comprimant les fibres inférieures. Si les semelles n'étaient pas réunies aux cornières, celles-ci glisseraient sous les premières,

mais il n'en est pas ainsi, et les semelles rivées aux cornières participent à la flexion de l'âme et sont soumises à des tractions ou à des compressions transmises par les rivets.

Ces efforts longitudinaux se traduisent par des efforts de cisail-



lement sur les rivets. Si nous désignons par p l'effort de traction ou de compression dans une section déterminée et p_1 celui dans une section voisine ; par μ et μ_1 les moments fléchissants dans les deux sections respectives, par ω_1 la section d'une plate-bande et par v_1 la distance de son centre de gravité à l'âme neutre XX' de la poutre et enfin par I le moment d'inertie de la section totale de la poutre, on aura :

$$p = \frac{\mu}{I} \omega_1 v_1$$

et :

$$p_1 = \frac{\mu_1}{I} \omega_1 v_1$$

d'où :

$$p - p_1 = \frac{\mu - \mu_1}{I} \omega_1 v_1$$

Les rivets compris entre les deux sections considérées devront donc résister à un effort de cisaillement égal à $p - p_1$.

Soit, d'autre part, d le diamètre d'un rivet, K l'écartement d'axe en axe des rivets et l la distance entre les deux sections considérées ; il y a entre ces deux sections $\frac{l}{K}$ rivets par file et comme il y a une file sur chaque bord de la semelle, le nombre de rivets est égal à $\frac{2l}{K}$; si donc nous désignons par R_c la résistance pratique au cisaillement des rivets, on devra donc avoir :

$$p - p_1 = \frac{2l}{m_1} \times \frac{\pi d^2}{4} \times R_c$$

ou encore :

$$\frac{\mu - \mu_1}{I} \omega_1 v_1 = \frac{2l}{m_1} \times \frac{\pi d^2}{4} \times R_c$$

Cette relation peut encore s'écrire sous la forme :

$$\frac{\mu - \mu_1}{l} \times \frac{\omega_1 v_1}{I} = \frac{2}{m_1} \times \frac{\pi d^2}{4} \times R_c$$

Mais $\mu - \mu_1$ n'est autre chose que l'accroissement du moment fléchissant quand on passe d'une section à la section voisine distante de l ; lorsque l est infiniment petit, c'est-à-dire lorsque les deux sections sont très rapprochées, le rapport $\frac{\mu - \mu_1}{l}$ a pour valeur limite l'effort tranchant T dans la section considérée ; on a donc finalement :

$$\frac{2}{m_1} \times \frac{\pi d^2}{4} \times R_c = \frac{T}{I} \omega_1 v_1$$

Cette relation permet de calculer le diamètre d des rivets pour résister aux efforts tranchants auxquels ils sont soumis.

Le rivetage des cornières sur l'âme peut être calculé de la même façon. Si nous désignons par m l'écartement d'axe en axe des rivets sur la file bordant l'arête inférieure de la cornière, par ω_2 la section de l'ensemble des deux cornières et par v_2 la distance de leur centre de gravité à la fibre neutre on aura, en remarquant que, s'il n'y a qu'une seule file de rivets, ils résistent néanmoins au cisaillement sur deux sections :

$$p = \frac{\mu}{I} (\omega_1 v_1 + \omega_2 v_2)$$

en considérant les cornières comme solidaires des plaques bandes et :

$$p = \frac{\mu_1}{I} (\omega_1 v_1 + \omega_2 v_2)$$

d'où :

$$\frac{\mu - \mu_1}{I} (\omega_1 v_1 + \omega_2 v_2) = \frac{2l}{m} \times \frac{\pi d^2}{4} \times R_c$$

Et en posant à la limite :

$$\frac{T}{I} (\omega_1 v_1 + \omega_2 v_2) = \frac{2}{m} \times \frac{\pi d^2}{4} \times R_c$$

Il y a également à vérifier la rivure du couvre joint de l'âme, quand cette âme est formée de deux tôles assemblées suivant un joint XX' qui peut être ou ne pas être au milieu de la hauteur de la poutre.

Soit ω_3 la section de la portion d'âme située au-dessus de l'axe XX' , v_3 la distance du centre de gravité de cette portion à l'axe neutre et n l'intervalle des rivets reliant le couvre-joint à l'âme, on trouve, en tenant compte des sections ω_1 , ω_2 , ω_3 des trois pièces rendues solidaires :

$$\frac{2}{n} \times \frac{\pi d^2}{4} \times R_c = \frac{T}{I} (\omega_1 v_1 + \omega_2 v_2 + \omega_3 v_3)$$

Si le couvre-joint est au milieu de l'âme, et que la poutre soit

complètement symétrique par rapport à l'axe XX' , comme dans le cas supposé de la figure, on a :

$$\omega_1 v_1 + \omega_2 v_2 + \omega_3 v_3 = \omega v$$

en désignant par ω la section de la demi-poutre et par v la distance de son centre de gravité à la fibre neutre.

Lorsque les poutres dépassent une certaine longueur, elles doivent être formées de plusieurs tronçons qui sont réunis par des couvre-joints ; l'âme, les cornières et les plaques-bandes ont chacune leur couvre-joint propre dont la section doit être égale à celle des pièces qu'ils remplacent.

Deux tronçons de l'âme sont réunis au moyen d'un double couvre-joint, de sorte que les rivets ont chacun deux sections de cisaillement. Soit n le nombre de rivets d'une file verticale, n' le nombre des files sur chaque tronçon de poutre, ω la section de l'âme, e son épaisseur. Il faudra tenir compte de ce que la section de l'âme est affaiblie du fait des trous de rivet, de telle sorte que la section réelle, déduction faite de ces évidements, est :

$$\omega - edn$$

la somme des sections de cisaillement est :

$$2nn' \frac{\pi d^2}{4}$$

On doit avoir, pour que la résistance au cisaillement des rivets soit équivalente à la résistance des tôles à l'extension ou à la compression :

$$2nn' \frac{\pi d^2}{4} R_c = (\omega - edn) R$$

d'où :

$$2nn' \frac{\pi d^2}{4} \frac{R_c}{R} = \omega - edn$$

Et comme le rapport de la résistance de cisaillement à la résistance de traction a pour valeur :

$$\frac{R_c}{R} = \frac{4}{5}$$

on a finalement :

$$2nn' \times \frac{\pi d^2}{4} \times \frac{4}{5} = \omega - edn$$

Pour que le double couvre-joint ne soit pas rompu entre les rivets, il faut que la section réelle soit au moins égale à celle de l'âme et, si l'on désigne par ω' et e' respectivement la section de chaque couvre-joint et son épaisseur, on doit avoir :

$$2(\omega' - e'dn) = \omega - edn$$

Les couvre-joints des cornières sont eux-mêmes constitués par des fers cornières ; les joints des deux cornières opposées sont ordinairement disposés en quinconce, de manière à se trouver dans deux sections assez écartées l'une de l'autre.

On peut envisager trois modes principaux de rupture des assemblages :

1° Les rivets intermédiaires, placés dans la partie comprise entre les joints des cornières étant supposés cisailés, il faut pour que la rupture des deux couvre joints n'ait pas lieu, au droit des rivets voisins des joints par exemple, que l'on ait :

$$2(\omega' - e'd) + n \times \frac{\pi d^2}{4} \times \frac{4}{5} = 2(\omega - ed)$$

relation dans laquelle, ω' désigne la section d'un couvre-joint, e' son épaisseur, d le diamètre d'un rivet, n le nombre de rivets compris entre les deux joints sur une aile verticale : on en déduit cette dernière quantité en tirant n de la relation ci-dessus :

$$n = \frac{10}{4} \times \frac{(\omega - ed) - (\omega' - e'd)}{\frac{\pi d^2}{4}}$$

2° Tous les rivets des ailes verticales, ainsi que les rivets des ailes horizontales sont supposés cisailés ; pour éviter ce cas de rupture, on devra avoir :

$$[n + 2(n' + n'')] \times \frac{\pi d^2}{4} \times \frac{4}{5} = 2(\omega - ed)$$

n représente encore le nombre de rivets entre les joints sur une aile verticale, n' le nombre de rivets sur une aile horizontale entre l'extrémité d'un couvre-joint et le joint correspondant d'une cornière, n'' le nombre de rivets entre les mêmes points sur une aile verticale.

3° Les rivets d'un couvre-joint sont supposés cisailés entre les extrémités d'une cornière et d'un couvre-joint sur l'aile horizontale et sur l'aile verticale, on doit alors avoir, pour éviter la rupture de la cornière, la relation :

$$(2n'' + n') \times \frac{\pi d^2}{4} \times \frac{4}{5} = \omega - ed$$

Si les tables sont formées de plusieurs semelles superposées, les joints ne doivent pas coïncider et l'on peut les disposer soit en les croisant, soit en les disposant en escalier.

Considérons une bande formée de trois semelles et d'un couvre-joint. Pour que la rupture ne puisse se produire par l'un des joints supposés en escaliers, il faut que le couvre-joint ait une section au moins égale à celle de la plus forte semelle.

Le nombre de rivets entre deux joints consécutifs doit donner une section totale égale aux $\frac{5}{4}$ de la section de la plus forte des deux semelles qui sont coupées en ces points, et l'on doit avoir :

$$n \times \frac{\pi d^2}{4} = \frac{5}{4} \omega$$

ou :

$$n = 5 \times \frac{\omega}{\pi d^2}$$

en désignant par n le nombre de rivets entre deux joints consécutifs et par ω la section la plus grande des deux semelles intéressées.

En second lieu, la section totale des rivets compris entre un point extrême et l'extrémité du couvre-joint doit être équivalente aux $\frac{5}{4}$ de la section de la semelle interrompue en ce point ; on aura donc :

$$n' \times \frac{\pi d^2}{4} = \frac{5}{4} \omega$$

ou :

$$n' = 5 \times \frac{\omega}{\pi d^2}$$

Si les joints sont croisés en quinconce, on arrive aux conditions :

$$n \times \frac{\pi d^2}{4} \times \frac{4}{5} = \omega_3$$

et :

$$n' \times \frac{\pi d^2}{4} \times \frac{4}{5} = \omega_1$$

n et n' désignant respectivement les nombres des rivets dans la partie extrême du couvre-joint et sur la longueur correspondant à deux joints successifs et ω_1 et ω_3 les aires des sections de la semelle supérieure et de l'inférieure.

Dans le cas où les semelles d'une poutre sont suffisamment larges, on emploie avantageusement un couvre-joint double. Avec des joints en escalier on doit réaliser la condition :

$$N \times \frac{\pi d^2}{4} \times \frac{4}{5} = \omega_1 + \omega_2 + \omega_3$$

N désignant le nombre total des rivets tout le long des couvre-joints.

D'autre part, la somme des sections de rivets résistant au cisaillement sur les deux couvre-joints, dans la partie extrême, doit être égale aux $\frac{5}{4}$ de ω_3 section de la semelle inférieure.

Enfin, dans le cas de joints croisés à double couvre-joint, on donnera aux couvre-joints une section totale égale aux $\frac{3}{2}$ de la semelle la plus forte, et l'on placera entre deux joints un nombre de rivets dont la section totale soit les $\frac{5}{8}$ de la section de la plus forte semelle ; le nombre des rivets compris entre un joint extrême et l'extrémité du couvre-joint sera la moitié du nombre précédent.

DYNAMIS.

LA GRÈVE DU BATIMENT A LYON

La situation est, dans cette quinzaine, restée stationnaire pour les deux corporations où le travail n'avait pas encore été repris à la fin du mois dernier.

Ainsi que le faisaient prévoir les dispositions des ouvriers *ferblantiers-plombiers-zingueurs*, le règlement élaboré par la Chambre syndicale patronale pour servir de base à la reprise du travail, et que nous avons résumé dans notre dernier numéro, a été rejeté par l'Assemblée générale des ouvriers du 31 mai ; en même temps, à l'unanimité des 205 présents, la continuation de la grève a été votée, en maintenant les dernières décisions, c'est-à-dire le tarif intégral de 95 centimes, avec la journée de 6 fr. 50. De telle sorte qu'après sept semaines de chômage, il n'a pas encore été fait un pas décisif vers la solution.

La Commission des *charpentiers*, grâce au contrôle des cartes de grève, obtient une assistance régulière aux réunions, et la grève se prolonge sans issue ; il n'y a, d'ailleurs, pas eu de nouveaux pourparlers engagés pour la reprise du travail. De part et d'autre, on s'en tient aux décisions antérieures.

**

Par contre, la grève des maçons de Givors qui, depuis un mois et demi, s'éternisait au grand dommage de tous, est enfin terminée. Le travail a repris le 12 courant. D'après l'arrangement intervenu entre patrons et ouvriers, ceux-ci obtiennent une augmentation de 0 fr. 05 à l'heure jusqu'au 1^{er} septembre prochain, date à laquelle les maçons seront payés 0 fr. 60 l'heure et les manœuvres 0 fr. 40 ou 0 fr. 45, selon leur capacité.

Le Fibro-Ciment

L'exploitation de l'importante mine de Dauville (Canada) a eu pour conséquence heureuse d'abaisser en notables proportions le prix de l'amiante et, par le fait, d'introduire dans la construction l'application de ce silicate d'alumine et de magnésie aux propriétés si précieuses et connues dès l'antiquité. Sous la dénomination d'asbestic, le minerai aux fibres courtes, mélangé avec le plâtre, la chaux ou le ciment, est employé comme enduits intérieurs et extérieurs. Quant au minerai à texture fibreuse, l'amiante proprement dit, il sert à confectionner le fibro-ciment. Incombustible, imputrescible, isolante au premier chef, une telle substance avait dès lors sa place tout indiquée dans la maison, l'usine, les entrepôts, les hangars, les fermes, en un mot à la ville et aux champs. L'asbestic sera l'objet d'un prochain entretien, aujourd'hui je me réserve le fibro-ciment.

Non que j'aie la prétention de le présenter — aussitôt apparu, il a conquis tous les esprits avec une surprenante facilité — ; je désire le mieux faire connaître, si possible,

je veux dire les promesses tenues et applaudir à son éclatant succès.

L'usage du fibro-ciment ? C'est la couverture du bâtiment. Couverture légère, économique, d'une incomparable résistance à l'action du vent, même des ouragans, de plus d'une pose facile et d'une réparation rapide ; couverture jouissant de telles vertus par suite de sa composition et de sa formation. Si nous comparons le poids du mètre superficiel de l'ardoise fibro-ciment, 9 kilogrammes, à celui de l'ardoise ordinaire, 25 à 30 kilogrammes, et encore à celui de la tuile, 45 à 50 kilogrammes, nous aurons la conviction que ce produit le plus léger est essentiellement économique, en ce sens que la charpente, surtout lorsqu'il s'agit de grandes portées, se simplifie considérablement. Cette ardoise pouvant s'appliquer indifféremment sur charpentes en bois et charpentes métalliques, il en résulte que, en ce temps de hausse persistante des fers, l'économie est encore plus appréciable.

Une preuve à citer, des plus probantes, est que M. Vernon, l'architecte lyonnais si connu par son établissement frigorifique de la rue Tupin et par la villa somptueuse d'Ecully, s'est empressé d'adopter pour un hangar d'automobiles la couverture du fibro-ciment. C'est encore parce que c'est le revêtement idéal des combles, servant d'ateliers, de magasins et de logements, que MM. Bouilhères d'une part, Clermont et Riboud d'autre part, n'ont pas hésité à s'en servir, l'un, rue Tronchet, maison Descours, Genthon et Cie, les autres, dans une des maisons du nouveau quartier de la Martinière. A Lyon, combien d'autres architectes ont-ils été séduits par ce produit remarquable ? M. Huguet en a revêtu une terrasse du Conservatoire ; MM. Decœur, Ledieu, Naquin de Lippens, Roux-Spitz en ont couvert des villas. Nous le voyons encore sur un pavillon de M. Charvet, un hangar de M. Nevière, une maison rue Basse-du-Port-au-Bois, de M. Vilboeuf. La faible conductibilité n'a-t-elle pas été la cause dominante du choix de M. Laurençon pour son sanatorium de Hauteville, de M. Dessirier, ingénieur au P.-L.-M., pour une gare, de M. Scly, pour son usine de caoutchouc ? Prenant pour la conductibilité du liège 0 et pour celle du fer 100, le fibro-ciment aura 13,9, l'ardoise 46,4 et la tuile 58,2. Ah ! quel est l'édile qui sera frappé de la conductibilité des tôles des chalets de nécessité sous un brûlant soleil et y remédiera ?

Ce n'est pas là un usage exclusif. Le fibro-ciment forme d'excellents plafonds chez les teinturiers, les savonniers, partout où se dégage la vapeur d'eau pourrisseuse des bois, comme il forme des revêtements et lambris décoratifs, des imitations de boiseries lavables sans inconvénient, les uns et les autres d'un prix de revient inférieur à celui du plâtre, d'une durée indéfinie. Car le ciment de Portland à prise lente, armé par des fibres d'amiante, soumis à une énorme compression qui le réduit à 3 millimètres d'épaisseur, est inattaquable par l'humidité, les agents atmosphériques et la moisissure. Ajoutez à la grande élasticité du fibro-ciment une résistance prodigieuse aux flexions, chocs, tractions, la facilité de le scier, le limer, le clouer et le percer à l'emporte-pièces, enfin l'ingénieux procédé d'attache avec crampon spécial en cuivre, vous aurez encore d'autres avantages sur les anciens matériaux.

Tout posé, le fibro-ciment coûte 3 fr. 60 le mètre carré en gris ; le rouge et le violet sont 10 % et 15 % plus chers, mais quand on prend des ardoises de 60 sur 60, le prix n'atteint pas 2 francs. Notez qu'avec les quatre couleurs on peut obtenir des effets très agréables.

Né d'hier, le fibro-ciment est donc appelé à un long et brillant avenir. Lyon, ville méfiante et fermée aux innovations, — dit-on — n'a pas ménagé tout d'abord ses faveurs ; elle fera mieux encore, parce que le confortable et les excellents produits lui plaisent ; aimant le progrès, elle s'éprend des choses utiles, de même qu'elle vibre aux sensations artistiques. Pour couvrir ses gares nouvelles, ses abattoirs,

ses hangars de la gare d'eau, comme l'ont fait Caen, Ivry et Nantes, elle s'adressera à la Compagnie française d'asbestic, 7, rue du Bât-d'Argent, concessionnaire pour la vente du fibro-ciment Gallia de la Compagnie continentale d'électricité appliquée de Poissy.

A. TUOTIOP.

LE PERCEMENT DE LA FAUCILLE

Voies nouvelles d'accès en Italie

La Construction lyonnaise a publié, au cours de ces derniers mois, une série d'articles au sujet de l'établissement de nouvelles voies d'accès au Simplon et de l'amélioration des moyens de transport entre la France et l'Italie.

Nous avons montré qu'il était relativement facile et peu coûteux de porter remède, pendant au moins quelques années, aux défauts de nos divers réseaux, sans s'engager dans de grosses dépenses improductives, les modifications que nous proposons étant de nature à accentuer pour la France l'accaparement progressif du transit des marchandises *via* la Suisse et l'Italie, en provenance ou à destination des ports du Nord-Ouest de l'Europe.

Depuis quelque temps, de nouvelles idées ont prévalu : une campagne très vive a été entreprise exclusivement en faveur du percement de la chaîne Sud du Jura, et, malgré les observations du Gouvernement fédéral suisse, le dernier Ministre français a abandonné provisoirement la réalisation du raccordement Frasnès-Vallorbes pour reporter toute son attention à la ligne directe projetée entre Paris et Genève par Lons-le-Saunier et la Faucille.

Les bureaux ministériels, promoteurs convaincus, comme les Genevois, du projet en question, prétendent que cette nouvelle ligne répondrait à tous les desiderata exprimés et qu'elle permettrait de lutter avantageusement, au point de vue français, même dans l'avenir, après le percement du Lötschberg, contre la concurrence des voies ferrées étrangères ayant accès au Simplon ou au Gothard.

Nous ne le croyons pas, car, malgré tous les avantages réels que nous procurerait le percement de la Faucille, il est bien certain que le parcours *via* Saint-Amour-Lons-le-Saunier-Genève sera toujours beaucoup plus long que celui par Frasnès-Vallorbes-Lausanne ou par Bâle-Berne-Lötschberg-Brigue.

D'autre part, le service d'exploitation sera très difficile à assurer, si l'on prétend restreindre la longueur du trajet sur les voies suisses ; les chemins de fer fédéraux seront, en effet, peu disposés à favoriser les transports par un itinéraire concurrent, tel que le parcours Genève-Annemasse-Thonon-le Bouveret, et, si l'on passait outre, il est plus que probable que les Administrations intéressées n'arriveraient jamais à s'entendre pour la concordance des correspondances aux points frontières ; ce serait une lutte épique, dont les pauvres voyageurs paieraient les frais.

En somme, notre opinion est que toute ligne nouvelle d'accès rationnel au Simplon doit être établie en tenant compte des considérations qui précèdent et qui se résument ainsi : réduction de la longueur totale des itinéraires, tout en donnant aux chemins de fer suisses, avec lesquels nous devons forcément compter, puisqu'ils sont les maîtres de la situation, le maximum de parcours sur leurs propres voies.

Or, si l'on examine soigneusement la question, il sera facile de se rendre compte, ainsi que l'exposaient en détail nos précédents articles, que non seulement le raccordement Frasnès-Vallorbe s'impose, mais qu'il faut également remanier les réseaux du Nord et de l'Est pour faire affluer au nouveau tronçon, soit directement, soit par Dôle ou Mouchard, les nouveaux itinéraires à parcours minima qui intéressent nos ports du Nord et les points de pénétration en Belgique et en Allemagne.

Nous avons également montré la possibilité de répondre utilement à une autre idée, tout aussi intéressante, l'amélioration de l'accès au mont Cenis pour les marchandises et voyageurs à destination ou en provenance de Turin-Gênes-Livourne ; nous n'y reviendrons pas aujourd'hui.

Mais nous ne pouvons passer sous silence le projet de percement de la chaîne du mont Blanc, projet qui vient être mis de nouveau en avant, plutôt comme une menace envers les Suisses, en cas d'échec de la combinaison Faucille-Genève que comme suite à un programme mûrement réfléchi.

La traversée de ce fameux massif répond, en tout cas, à un but bien déterminé : nouvel accès direct entre la France et l'Italie sans passer par la Suisse, et établi de telle sorte que, malgré les améliorations des réseaux suisses, allemands et belges, il soit toujours plus court de passer par la France pour le transit entre le Nord-Ouest et l'Italie, que d'emprunter les voies étrangères.

Le problème ainsi posé serait certainement résolu par la percée du mont Blanc, mais la réalisation du projet coûterait des sommes énormes, car il y aurait à construire une série de longs tunnels et de nouvelles lignes de raccordement.

Il faudrait, en effet, établir, sur les réseaux du Nord, de l'Est et du P.-L.-M., les voies complémentaires dont nous avons déjà parlé et, d'autre part, on serait toujours conduit à percer le Jura, vers le Sud de la Faucille, pour rejoindre directement, en passant en deçà de Genève, la ligne Annemasse-Bonneville-Sallanches, pour atteindre le massif à percer dans la région Sud de Saint-Gervais.

Enfin, on aurait à compléter l'outillage ferré en réalisant également l'amélioration de l'accès au mont Cenis, ce dernier itinéraire pouvant plus particulièrement convenir aux relations avec Turin-Savone-Gênes, l'autre se raccordant surtout aux voies du Nord de l'Italie, *via* Milan-Bologne-Venise-Brindisi, etc.

Certes, il est permis d'hésiter à engager d'aussi fortes dépenses pour la transformation de notre réseau de transit (il faudrait 200 millions au bas mot), mais l'idée est défendable, car sa réalisation nous mettrait définitivement à l'abri de toute concurrence étrangère sérieuse.

Dans ces conditions, il serait certainement plus efficace de s'imposer de tels sacrifices plutôt que de se borner à ne dépenser que les deux tiers de ce chiffre pour des installations telles que le percement exclusif de la Faucille, qui seraient insuffisantes, sinon inutiles, dès leur achèvement.

Nous croyons donc que le projet de percement du mont Blanc, complété par les améliorations dont nous avons déjà parlé, doit être sérieusement examiné sous toutes ses faces, en vue d'une exécution aussi prochaine que possible.

En tout cas, nous ferons remarquer que la réalisation du projet plus restreint que nous avons déjà exposé pourrait provisoirement suffire, si l'on voulait retarder le nouveau percement de la chaîne des Alpes.

VALROSE.

L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE DE LYON

L'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 11 courant comportait, entre autres questions, la « création d'une école d'architecture ».

Le rapport présenté par M. Jacquet, au nom de la Commission chargée d'étudier la question, critique l'Administration supérieure des beaux-arts, qui, se désintéressant du projet, paraissait peu enthousiaste de voir se créer une Ecole régionale impatientement attendue et rendue nécessaire par les besoins de son enseignement et l'obligation de satisfaire aux études de très nombreux élèves.

Il termine en rendant justice aux démarches qui ont triom-

phé des hésitations et des lenteurs administratives et approuvant le projet de l'Administration municipale pour la création de l'Ecole d'architecture et l'affectation d'un crédit de 5.500 francs pour son fonctionnement.

Le rapport conclut à l'adoption des propositions de l'Administration, telles que nous les avons reproduites dans notre numéro du 1^{er} avril dernier.

Le Conseil municipal ayant ratifié ces propositions, la création à Lyon d'une Ecole régionale d'architecture, dont sont déjà dotées plusieurs grandes villes, va donc prochainement entrer en voie de réalisation.

CONCOURS

BONE (ALGÉRIE)

COLLÈGE DE JEUNES FILLES

Un concours public est ouvert pour l'étude d'un projet de construction, à Bone, d'un collège de jeunes filles.

La dépense ne devra pas excéder 300.000 francs, matériel, mobilier scolaire et honoraires de l'architecte non compris.

Le programme de ce concours sera envoyé à tout architecte français qui en fera la demande au maire de Bone.

Les projets devront être déposés au secrétariat de la mairie de Bone, avant le 1^{er} décembre 1906, date irrévocable de la clôture de ce concours.

LE PONT DE LA GUILLOTIÈRE

— FIN ! —

La longueur totale du tablier, depuis le portail d'entrée jusqu'au débouché opposé, était de 270 toises de Paris, soit 526 m. 50. Elle n'est plus que de 275 mètres, par suite de la construction des quais et du remblaiement de toute la partie qui s'étendait sur la rive gauche, jusqu'à l'entrée de la Grande-Rue.

La chapelle du Saint-Esprit qui, depuis 1716, était occupée par les Pénitents de Notre-Dame-de-Lorette, fut démolie en 1773, lors de la création du quai Monsieur, pour dégager les abords de la rue de la Barre. La porte d'entrée et la tournelle du milieu disparurent après le siège de 1793. Sur l'une des tours du portail, se lisait une longue inscription latine, en l'honneur du pape Innocent IV, FERUS UT LEO, MITIS UT AGNUS, terrible comme un lion, doux comme un agneau. Sur l'autre tour, une plaque rappelait l'inauguration du quai Monsieur par Louis XV, le 5 septembre 1775 ; cette plaque avait été placée depuis sur la maison d'angle du quai, démolie pour l'élargissement de la rue de la Barre.

*
**

Notre ville ayant été, pendant près de deux mille ans, l'étape obligée des voyageurs venant d'Italie, le pont de la Guillotière a vu défiler de nombreux princes et prélats. Plus rares sont les entrées solennelles de souverains français par la porte du Rhône. Les deux plus remarquables sont l'entrée de Marie de Médicis, 3 décembre 1600, et celle de Louis XIII et Anne d'Autriche, 11 décembre 1622.

Pour l'une et l'autre, le cortège part du château de la Mothe. C'est à l'entrée de Louis XIII qu'apparaît cet emblème du Soleil, qui prendra plus tard un caractère officiel et s'identifiera, pour ainsi dire, avec la personne de Louis XIV. Lyon est, pour la circonstance, appelé Héliopolis, la ville du Soleil, et l'arrivée du jeune roi est saluée par cette inscription : « Au soleil de la France, à Louis XIII, destructeur de l'hydre de la guerre, le plus grand des rois, la merveille de

1 Voir la *Construction Lyonnaise* des 16 avril et 1^{er} mai 1906.

son siècle. » On voit que le Roi Soleil a trouvé, dans l'hoirie paternelle, le titre sous lequel il a passé dans l'histoire, et que les Lyonnais pourraient bien en avoir été les premiers inspireurs.

Notre pont fut le théâtre de deux événements tragiques. Les Huguenots avaient renversé, en 1562, la colonne commémorative de Louis XII. Lorsque, dix ans après, la Saint-Barthélemy eut sa répercussion à Lyon et que notre cité fut souillée par le massacre connu sous le nom de Vêpres lyonnaises (31 août 1572), il y eut nombre de protestants, les uns égorés, les autres garottés, lancés du haut du pont dans le Rhône. Témoin ce couplet d'une chanson du temps :

D'où viens-tu, Madelon ?
Elle vient, répond Janot,
D'estriper un huguenot.
L'on m'écrit que les grimauds de Lyon
Vont très tois à Avignon
Par le Rhône sans bateau¹.

Il me suffira de citer la date du 11 octobre 1711 pour évoquer le souvenir du non moins épouvantable événement qui marque cette journée : une foule revenant de la fête patronale de Bron et se précipitant pour entrer en ville avant la clôture des portes ; un encombrement résultant d'une voiture renversée ; une mêlée horrible et des centaines de malheureux étouffés ou précipités dans le Rhône par la poussée générale.

Cet accident, dû à un concours de circonstances exceptionnelles, ne saurait être imputé au peu de largeur du pont. Mais, avec le développement que prit, après la Révolution, le quartier de la Guillotière, et avec l'accroissement du nombre, autrefois insignifiant, des voitures, il devenait nécessaire d'approprier le pont à une circulation plus active et plus encombrante. Des trottoirs en encorbellement, supportés par de légers arceaux métalliques, furent établis sur les deux côtés de la chaussée ancienne et donnèrent toute facilité au passage des piétons. Par leur disposition toute ajourée, ces arceaux, qui prennent leur point d'appui sur les avant-becs, n'enlèvent à l'édifice rien de son caractère général et n'en cachent aucun détail. Construits sur les dessins et plans des ingénieurs Kermaingant et Alexandre Jordan, ils ont été achevés en 1839.

Le pont avait encore onze arches et mesurait 315 mètres de longueur ; la largeur totale se trouvait portée à 10 m. 80, dont 4 pour les trottoirs. Deux des arches ont disparu, lors de l'achèvement du quai et de la création des jardins de la place Raspail.

Ainsi transformé, le vieux pont, dans son cadre nouveau, n'a rien à envier, comme aspect, aux constructions récentes : harmonieux dans ses lignes générales, non dépourvu de grâce avec ses arcs disparates, d'ouverture inégale, les uns en plein cintre, les autres surbaissés, il perpétue l'art d'un temps qui n'était point fêru d'un besoin d'uniformité et qui savait concilier la variété avec l'unité.

Sans doute, le tablier décrit une courbe un peu plus accusée que celle des ponts modernes. Mais la pente n'est pas telle qu'elle soit un obstacle à la circulation des véhicules, ainsi qu'en témoigne le nombre toujours croissant de ceux qui le parcourent dans les deux sens.

Je le sais, le nombre des voitures, l'activité de la circulation sont l'argument capital de ceux qui réclament comme une nécessité le remplacement du vieux pont par un ouvrage nouveau. Pourtant, quiconque a vu le double courant de voitures et de piétons qui, sans interruption, couvre la chaussée et les trottoirs du pont de Londres, ne peut s'empêcher de sourire quand on parle de l'encombrement du pont de la Guillotière. Du reste, un premier dégagement résulte de l'ouverture du pont de l'Université, et la réfection du pont de

l'Hôtel-Dieu pourrait encore détourner une partie de cette circulation dont on s'inquiète.

Si le vieux pont du Rhône doit tomber sous le pic des démolisseurs, peut-être y aura-t-il quelque compensation pour les archéologues dans la découverte de monuments ou inscriptions enfouis dans la maçonnerie ; mais sa chute laissera plus d'un regret chez les artistes et contristera tous les vieux Lyonnais, pour qui s'est incarné, dans cet antique édifice, un peu de l'âme de leurs aïeux et de la vie des siècles écoulés.

A. BLETON.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Construction de chaussées en pavés d'échantillon.

Le service de la voirie a dressé un projet pour l'emploi d'un crédit de 120.000 francs, ainsi divisé :

1° Rue Hippolyte-Flandrin, entre les rues d'Algérie et de la Martinière et rue des Augustins, entre la rue Hippolyte-Flandrin et la rue Grobon : Remplacement du pavage actuel en cailloux épinés par un pavage en pavés d'échantillon. Travaux à adjuger, 10.975 fr. 55. Imprévus, 724 fr. 45. Total, 11.700 francs.

2° Rue de Fleurieu et cours du Midi, entre le quai Perrache et la rue du Bélier. Travaux à adjuger, 27.728 fr. 10. Imprévus, 1.571 fr. 90. Total, 29.300 francs.

3° Rue de l'Université, entre le quai Claude-Bernard et la rue Cavenne. — Remplacement du pavage actuel en cailloux roulés, dans le but de faire disparaître les inconvénients résultant du bruit que font les voitures en passant sur cette chaussée. Afin de remédier à cette situation, le service de la Voirie propose de paver en asphalte caoutchouté, la partie de cette voie entre le quai Claude-Bernard et la rue Cavenne, le long des Facultés. Travaux à confier à la Société du pavage en asphalte caoutchouté, 12.480 francs. Imprévus, 520 francs. Total, 13.000 francs. — Travaux à confier à l'entrepreneur de l'entretien des trottoirs en asphalte, 408 fr. 80. Imprévus, 91 fr. 20. Total, 500 francs.

Rue Duguesclin, entre les rues Servient et de la Parité-Dieu. — Le pavage de cette voie le long du Mont-de-Piété est réclamé depuis longtemps par M. le Directeur de cet établissement. — Rue Villeroi, entre le cours de la Liberté et la rue Molière. Cette voie publique est canalisée depuis très longtemps. Le pavage en pavés d'échantillon permettra de maintenir la chaussée en bon état d'entretien et de faciliter la circulation. Travaux à adjuger, 23.070 fr. 60. Imprévus, 1.229 fr. 40. Total, 24.300 francs.

4° Rue Berjon, entre nos 12 et 26. — Travaux à adjuger, 9.095 fr. 20. Imprévus, 604 fr. 80. Total, 9.700 francs.

5° Rue Molière, entre les rues Cuvier et Bugeaud. — Rue Suchet, entre les rues Bugeaud et Bossuet. — Travaux à adjuger, 20.460 fr. 60. Imprévus, 1.239 fr. 40. Total, 21.700 francs.

Les travaux de pavage ci-dessus mentionnés seront exécutés en régie dans les mêmes conditions que ceux effectués en 1904 et 1905.

Construction d'égouts.

Le solde d'un crédit de 100.000 francs, sur lequel 60.500 fr. ont été déjà employés, va recevoir l'affectation suivante :

1° Construction d'un égout du 4^e type sous la montée du Mont-Sauvage, entre la rue du Bon-Pasteur et le n° 2. — Travaux à adjuger, 9.790 fr. 55. Imprévus, 709 fr. 45. Total, 10.500 francs.

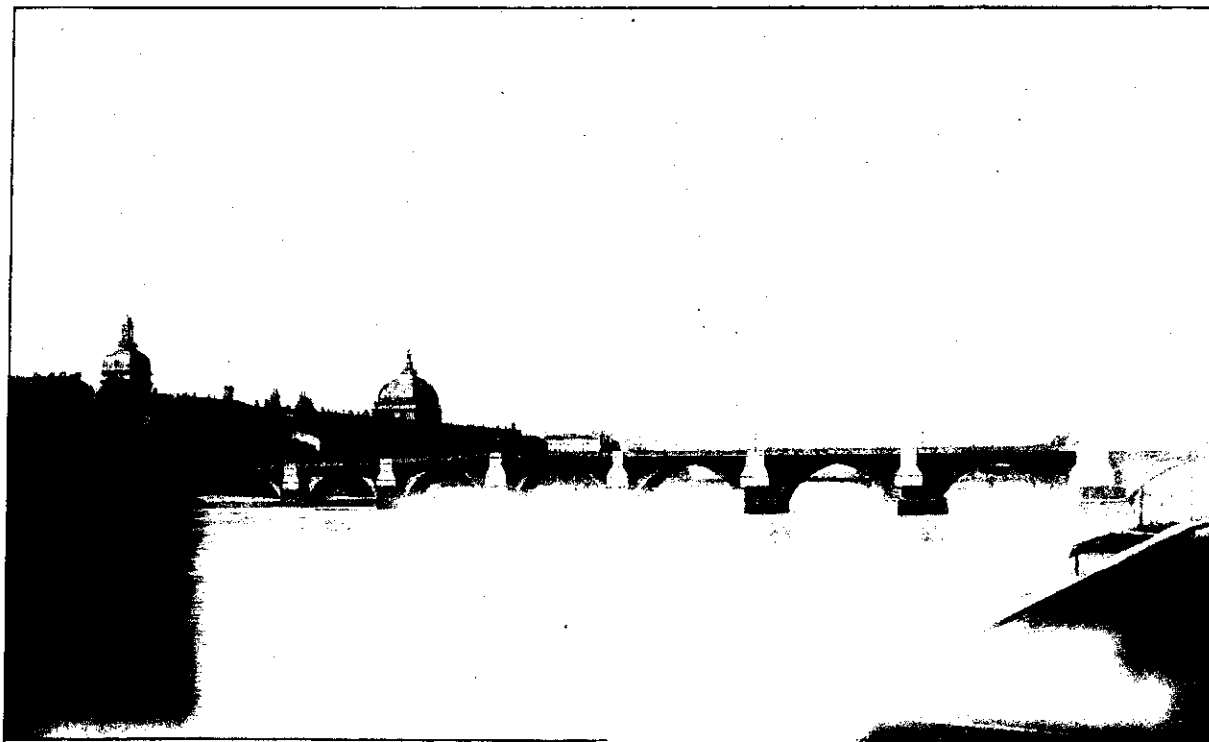
2° Construction d'un égout du 4^e type sous la rue Seguin, entre le cours Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Travaux, 9.040 fr. 90. Imprévus, 659 fr. 10. Total, 9.700 francs.

3° Construction d'un égout tubulaire de 30 centimètres de

¹ Cité par Perret de la Menuc, *Revue du Lyonnais*, 1862. Grimaud est pris ici dans un sens qui le rapproche de grimoire, sorcellerie.



LE PONT DE LA GUILLOTIÈRE AU XVIII^e SIÈCLE
(D'après LALLEMAND)



LE PONT DE LA GUILLOTIÈRE AU COMMENCEMENT DU XX^e SIÈCLE
(Photographie VICTOIRE)

diamètre, dans le passage Dumont. — Travaux à adjudger, 3.248 fr. 60. Imprévus, 451 fr. 40. Total, 3.700 francs.

4° Construction d'un égout du 4° type sous la rue Créqui, entre le cours Morand et la rue Sully. — Travaux à adjudger, 12.911 fr. 30. Imprévus, 788 fr. 70. Total, 13.700 francs.

Travaux à exécuter par l'entrepreneur de l'entretien des trottoirs en asphale, 1.742 fr. 50. Imprévus, 157 fr. 50. Total, 1.900 francs.

Ecole des Beaux-Arts : Concours du Prix de Paris.

Le Jury, réuni le 8 juin, a attribué le prix de Paris à M. GRANGE, élève de sculpture ; il a décerné un 2° prix et 500 francs à M. BRUNEAU, élève architecte ; une 1° mention à M. DREVET, élève peintre, et une 2° mention à M. BENOIST, élève sculpteur.

Société lyonnaise des Beaux-Arts.

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le lundi 28 mai, au siège social.

Après le rapport du trésorier, constatant l'état prospère de la Société, et la distribution des récompenses, il a été procédé au renouvellement du tiers sortant des membres artistes du Comité. Ont été élus ou réélus : MM. BAUER, JOURDAN, LACOUR, MANGIER, PLOQUIN, ROGNAT, ROMAN, ROUGIER, ROUVIÈRE, SARASIN, TERRAIRE et VILLARD.

Dans la séance de Comité, les membres amateurs suivants ont été élus ou réélus : MM. D^r BEAUVISAGE, BISSUEL, CRAPONNE, NICOLAS, PAUFIQUE et ROUX.

Le Bureau pour l'année 1906-1907 est ainsi constitué : *Président*, M. BAUER ; *vice-présidents*, MM. D^r BEAUVISAGE, TOLLET et ROGNAT ; *secrétaire général*, M. ROUGIER ; *secrétaires adjoints*, MM. ROUX et BLANC ; *trésorier*, M. NICOLAS ; *trésorier adjoint*, M. BRANTE ; *archiviste*, M. Félix DESVERNAY.

Sous-Comité des Arts décoratifs. — MM. Félix DESVERNAY, DESJARDINS, ROUX, BARDEY, CHOMEL, DUBUISSON, LAMOTTE, ROGNAT, COX et PLOQUIN.

Chambre syndicale des gérants d'immeubles de Lyon.

La Chambre syndicale des gérants d'immeubles, dont le siège social est rue des Marronniers, 4, a élu ainsi son Conseil d'administration pour 1906-1907. *Président*, M. A. THONNÉRIEU, cours Gambetta, 13 ; *vice-président*, M. Ant. ARNAUD, cours Lafayette, 19 ; *secrétaire*, M. FRITSCH, rue Bugeaud, 19 ; *trésorier*, M. F. GONTARD, cours de la Liberté, 54 ; *archiviste*, M. MORELLON, avenue de Saxe, 93.

Membres : MM. REMOND, cours de la Liberté, 64 ; GOUJON, cours Gambetta, 43 ; L. ARNAUD, rue de la Barre, 12 ; GROS, rue Molière, 55.

Cinquième fête annuelle du Double-Mètre.

Le Double-Mètre, 285° Société de secours mutuels et de retraites, donnera sa cinquième fête annuelle dimanche 17 juin, à midi précis, au Grand Restaurant des Délices, aux Trois-Renards, sous la présidence effective de M. Martial Paufigue, ingénieur-constructeur, membre de la Chambre de commerce, président d'honneur.

Le bateau-mouche du soir.

Le Syndicat d'initiative de Lyon a organisé pour cet été un service de bateau-mouche qui constituera l'une des plus agréables attractions que l'on puisse imaginer dans notre ville.

Cette idée heureuse était déjà dans l'esprit de tous depuis de longues années ; le Syndicat d'initiative a su la réaliser, et nous devons lui en être reconnaissants.

Le buffet, de tout premier ordre, sera tenu par M. Milliet, le propriétaire du réputé Restaurant Français : les consommations seront servies au même prix qu'en ville. L'orchestre sera composé de véritables artistes et, dans le calme de la nuit, les airs qu'il jouera prendront une saveur toute particulière.

Enfin, la Compagnie des bateaux-mouches ne néglige rien pour que les voyageurs jouissent du plus grand confortable.

Elle construit tout exprès un bateau qui sera entièrement en terrasses, d'un bout à l'autre, sauf une cabine à l'arrière qui sera pour le service du buffet.

Les sièges seront du plus grand confort, les planchers entièrement recouverts de linoléum, et un grand velum abritera les passagers. Avec cela, une puissante machine électrique fournira l'éclairage, l'illumination et un projecteur à l'aide duquel on éclairera les points intéressants sur chaque rive.

Cette promenade, ainsi comprise, constituera une attraction de premier ordre. L'inauguration aura lieu le mercredi 20 juin, par invitations. Le lendemain, le service sera ouvert au public.

Distinctions honorifiques.

M. FANON, architecte à Lyon, vient d'être nommé officier d'Académie, ainsi que M. SCHWARTZ, architecte à Apt.

Extension des dispositions de la loi sur les accidents du travail.

Par la loi du 12 avril 1906, parue au *Journal Officiel* du 15 avril, la législation sur les responsabilités des accidents du travail est étendue à toutes les entreprises commerciales.

Importations françaises en Islande.

Dans un récent rapport, M. Lefeuvre-Méaulle, consul de France à Dublin (Irlande) signale que, grâce aux frets avantageux offerts par la nouvelle ligne Tréport-Dublin, nos exportateurs pourraient facilement augmenter les exportations d'un certain nombre de produits, notamment les ciments, les vitres et vitraux pour églises, les ardoises et les feuillards.

CHRONIQUE SYNDICALE RÉGIONALE

AVIGNON

Une grande réunion de la Fédération du bâtiment a eu lieu le 16 mai. L'étude de divers vœux était à l'ordre du jour, entre autres la revision du mode d'élection à la Chambre de commerce. Ce vœu fut défendu et voté, à Paris, au 4° Congrès des groupes commerciaux et industriels de France, au mois de novembre dernier, par un membre de la Fédération avignonnaise.

La Fédération prend pour ses travaux un ordre régulier ; aussi, tout fait espérer une réorganisation brillante. Dans une précédente réunion, un vote de principe avait été émis pour adhérer à la Fédération du Sud-Est. Cette proposition reviendra en son temps, lorsque les bases des Syndicats seront solidement établies. La Fédération doit adhérer à la Fédération du Sud-Est, sans cela nous serions des isolés, sans ramification aux pouvoirs, parlant sans être entendus ni écoutés.

Une organisation départementale pour chaque Syndicat du bâtiment serait de toute nécessité. Les Syndicats, dans un but d'étroite solidarité, loin de se borner exclusivement à la défense égoïste des intérêts avignonnais, devraient admettre les entrepreneurs du département. Ceux-ci pourraient, quoique étant adhérents au groupement central, former des sous-sections d'arrondissement.

REVUE DES JOURNAUX, DES LIVRES ET DES REVUES D'ART

Le *Studio* d'Avril contient une étude particulièrement d'actualité sur l'art des paysans russes. Cet art est fort original, autant au moins que l'est l'art persan, l'art japonais et l'art hindou. Il est le suprême aboutissement, la suprême évolution de l'art byzantin. Comme dans ce dernier, la part la plus importante de ses manifestations est le travail de la broderie et de la dentelle, qui a été le générateur de tout son système décoratif. Les chapiteaux byzantins de Saint-Marc ou de Sainte-Sophie sont inspirés par les

chatoyantes broderies de coussins d'étoffes de soie ; comme eux, ils sont de forme peu découpées et un peu lourdes. Leurs ornements sont la répétition des appliques qu'on a faites sur ces soies avec d'autres soies, sur ces draps avec d'autres draps. L'art russe moderne des paysans est très pareil d'esprit. Les sculpteurs sur bois puisent leurs motifs parmi ceux qui en points de croix, en points lancés ou en points biais, ont servi aux femmes russes à orner des nappes d'autel ou des habits de fête. Chose curieuse : parmi ces motifs, le paon est un des plus employés. Est-ce là une réminiscence, une survie de la tradition byzantine, qui rappelait aux fidèles les joies promises du Ciel et du Paradis par la représentation de cet oiseau merveilleux, hôte habituel des parcs impériaux et des nobles jardins, à l'instar desquels devait être sans doute le Céleste Jardin des Ames ? Mais cet art si curieux, si pittoresque, si attachant est déjà pénétré d'influences modernes. Le « Modern Style » et toute sa hêude n'ont pas été épargnés aux artistes actuels qui cherchent leurs documents dans les Revues d'Art allemandes. « Je me permets, dit M. Vallance, de trouver que ces tendances sont fâcheuses et regrettables. La Russie a une telle réserve de traditions artistiques qu'il lui est fort inutile de rechercher des inspirations à l'étranger... La Russie pourra éprouver bien des changements et des pertes, mais elle fera sagement de respecter l'héritage, de repousser toute innovation étrangère et de le transmettre intact aux générations à venir ».

Ce numéro du *Studio* contient la reproduction d'une toile remarquable de notre compatriote Ferlinand Luigini, « le Vieux Pont de Maline ».

L'excellente revue *the Magazine of Fine Arts* s'occupe de Fantin-Latour que l'exposition des peintres-graveurs français a eu l'idée généreuse de glorifier en lui réservant une salle entière du Grand Palais, où son œuvre lithographiée se trouve réunie tout entière. Fantin-Latour est Grenoblois et mériterait d'être mieux représenté qu'il ne l'est dans notre musée de Lyon, d'abord parce qu'il est un des maîtres les plus émouvants et les plus passionnants de notre époque, ensuite parce qu'il est de notre pays. Je ne songe pas à annexer Grenoble à Lyon, mais il n'est pas douteux que tout Lyonnais doit s'intéresser davantage à Grenoble que par exemple à Montpellier ou à Roubaix. « L'œuvre caractéristique de Fantin-Latour, dit M. Weldmore, est un mélange de calme et de sobriété. Coloriste excellent, il s'occupe moins de la couleur que de la lumière, de la composition, mais surtout du caractère. A côté de magnifiques portraits, d'une expression très fouillée, il a laissé des tableaux de fleurs d'une grâce exquise et une nombreuse série de scènes idéales, peintes ou lithographiées, qui sont des chefs-d'œuvre de sereine et pure poésie. Ces sujets sont peut-être la partie de son œuvre où s'affirme le mieux sa personnalité artistique : l'imagination y va de pair avec la science, le souvenir des Vénitiens s'y allie à celui du Corrège et de Prud'hon, et sur tout cela, une âme de poète nous apparaît que personne ne peut s'empêcher d'admirer et d'aimer. »

Le 10 mars dernier, chez Christin, a eu lieu une vente d'œuvres de Fantin-Latour ; il s'agissait de tableaux de fleurs. Voici quelques prix : Roses et lys : 5.125 francs ; fleurs dans un vase : 5.750 francs ; Roses maréchal Niel : 6.500 francs ; Dalhias : 5.250 francs ; Œillets blancs : 3.125 francs.

**

Le *Bulletin mensuel de la Société académique d'architecture de Lyon* contient une notice biographique sur M. François Gros, par M. J. Collomb. Notre confrère M. Gros fit partie de l'atelier Questel où étaient Gaspard André, Coquet, François Roux, Podesta, Claude Geneste ; il fut président de l'Union architecturale. Il s'était retiré au Moulin-à-Vent où il ne s'occupait plus que de quelques travaux dans son voisinage.

Un correspondant de la Société académique, M. Apostolidhis, l'entretient des champs de fouilles ouverts à Pergame, à Ephèse, à Milet, et dans les îles de la mer Egée. M. Holleaux, dont les découvertes de ces derniers temps sont du plus haut intérêt artistique et archéologique n'est pas cité dans l'article, oubli que regretteront tous ses anciens élèves de l'École des Beaux-Arts et de la Faculté des Lettres de Lyon.

La Construction moderne promet de poursuivre ses études sur l'architecture aux deux salons, dans ce premier article, M. Gelbert ne fait que citer les noms des architectes aquarellistes Thoumy, Mayeux, Sortais et Recoura. L'intérêt du numéro réside surtout dans les différentes vues de l'« Hôtel Impérial » à Nice par M. Dettloff. On sait que les grands hôtels du littoral sont pour la plupart entre des mains allemandes et que la Riviera est le premier des pays français conquis par les capitaux allemands. L'Hôtel Impérial est néanmoins un bon exemple d'hôtel confortable et bien distribué et son architecture est à peine un peu lourde.

L'Architecture, organe de la Société centrale des architectes français, étudie le nouveau projet d'agrandissement du Palais de la Chambre des députés par MM. Nénot et Buquet. Déjà, en 1896, M. Clapot avait déposé un rapport sur ce sujet. Mais ce n'est que le 3 juillet 1905 qu'un crédit de 5.000 francs fut voté « afin de permettre de pousser activement les travaux d'étude ».

Dans ce projet Nénot et Buquet, il ne disparaît rien des constructions anciennes, si ce n'est la buvette, les salons de réception du public et surtout le péristyle actuel. Par suite du reculement de la façade, près de 3000 mètres carrés de constructions nouvelles seront adjoints aux espaces déjà couverts. « En plus de l'agrandissement très notable et très suffisant de la salle des séances, la réalisation du projet mettrait, par suite, à la disposition de la Chambre de vastes locaux supplémentaires dont l'utilité se fait de plus en plus sentir (rapport de M. Breton).

On a dû se préoccuper de l'acoustique de la nouvelle salle et résoudre le problème si ardu d'éviter l'écho. On sait qu'en musique deux sons produits à moins d'un dixième de seconde n'en forment plus qu'un, le second renforçant simplement le premier et lui donnant une plus grande amplitude. Or, le son parcourant 340 mètres à la seconde, il faut que la distance existant entre l'auditeur et l'orateur d'une part, entre l'auditeur encore et l'orateur, mais en mesurant cette fois cette distance par la ligne brisée qui les réunit à la paroi résonnante, soient deux longueurs dont la différence soit plus petite que 34 mètres. La surface sonore à craindre était surtout la verrière formant plafond. Le calcul établi selon la formule ainsi fixée permet de déterminer la hauteur du plafond lumineux. Elle sera d'environ 18 mètres.

MM. Nénot et Buquet ont, pour l'agrandissement de la salle, détruit le péristyle actuel et l'ont remplacé par une façade dans le goût du XVIII^e siècle, mais sans ce qu'on est habitué à trouver dans ce style, de grâce et de charme. Il eût été beaucoup plus simple de reconstruire la façade actuelle en la portant en avant de tout l'espace utile. On eût ainsi conservé un des décors d'histoire les plus intéressants de notre patrimoine national. Cette entrée annonçant « le Temple des Lois » avait été élevée en 1806 par Poyet, pour faire pendant à la Madeleine qui alors, se finissait, et il est certain que la rue Royale, la place et le pont de la Concorde, avec leurs perspectives et leurs architectures, forment un ensemble qui est la gloire de Paris.

Le *Bulletin de l'Association provinciale des Architectes français* publie la première partie d'un important extrait du rapport de M. Naquin de Lippens sur le saturnisme et la céruse. Nous en reparlerons lorsque ce texte aura paru intégralement.

A lire aussi le très beau rapport de M. Ferret (de Bourg) sur l'unification des tarifs d'honoraires des architectes. Il nous reproche à bon droit notre incurie et notre passivité : « Nous nous sommes laissés amoindrir de toutes façons ; nous avons toléré, par manque de solidarité, toutes les atteintes portées à nos intérêts et souvent à notre personnalité ; nous avons laissé s'établir la légende de l'architecte responsable de tout, assureur de tout, ne travaillant pas ou peu, s'enrichissant avec ses honoraires et les à côtés des affaires ! En un mot, nous avons laissé faire et dire, par faiblesse ou dédain, sans voir que cette attitude amoindrissait nos droits sans atténuer nos obligations. » M. Ferret demande surtout la réglementation des frais de voyage et la fixation de bases pareilles pour l'établissement de ces frais. Les conclusions de son rapport ont été approuvées à l'unanimité déjà par l'Assemblée générale des architectes de l'Ain, Saône-et-Loire et Jura.

F. FRANÇON.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

* AIN. — La commune de *Sathonay* va faire construire des abattoirs sur les plans de M. Delorme, architecte à Lyon.

* ALLIER. — La ville de *Moulins* va procéder aux travaux suivants : construction d'un égout rue d'Allier, 2.350 francs ; pavage de la rue Mathieu-de-Dombasle, 14.000 francs ; travaux divers à l'abattoir, 10.000 francs ; achat de mobilier scolaire, 2.500 francs ; fourniture de châssis vitrés et de persiennes en fer, 36.000 francs.

* ISÈRE. — Une école de filles doit être prochainement construite à *Nivolas*.

* RHÔNE. — La Municipalité de *Tarare* a approuvé le cahier des charges en vue de l'adjudication des travaux de canalisation se montant à 18.000 francs.

* SAÔNE-ET-LOIRE. — Il va être procédé à *Mâcon* à des réparations urgentes aux écoles primaires ; une école supérieure, pour laquelle le terrain est à acheter sera construite rue de l'Héritan. — La commune de *Saint-Vallier* affecte un crédit de 43.000 francs à la construction d'un groupe scolaire aux Goujons, et 25.000 francs à la construction d'un bureau de poste près de l'hôtel de ville.

* SAVOIE. — Les quais de *Leyse*, à *Chambéry*, vont être prolongés jusqu'au pont de l'avenue du Verney ; la dépense prévue est de 52.000 francs.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 3 juin. — *Mairie de Thizy*. — Construction et restauration d'écoles. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries. Montant, 94.671 fr. 56. Adjud., M. Peix, rue de la Loire, 8, à Lyon, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, couverture. Montant, 44.215 fr. 40. Adjud., M. Tomachot-Clairet, à Cours (Rhône), 16, 10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie, plomberie. Montant, 29.672 fr. 75. Adjud., Association d'ouvriers serruriers, 55, rue Dunois, à Lyon, 22, 50 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 20.694 fr. 74. Adjud., Association Lyonnaise des entrepreneurs de plâtrerie et peinture, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, 25, 75 p. 100 de rabais.

Loire. — 2 juin. — *Mairie de Saint-Etienne*. — Fournitures diverses. — 1^{er} lot. Papeterie. Montant annuel, 28.500 fr. Adjud., M. Morand, 19-23, rue du Plat, à Lyon, 27, 75 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Librairie. Montant annuel, 18.000 fr. Adjud., M. Pasteur, 6, rue Sainte-Catherine, à Saint-Etienne, 36 p. 100 de rabais.

Loire. — 2 juin. — *Mairie de Saint-Etienne*. — Entretien et amélioration des ouvrages dépendant du réservoir du Pas-du-Riot. Montant annuel, 2.000 fr. Adjud., M. Fayolle, 19, rue de l'École, au Soleil, à Saint-Etienne, 17 p. 100 de rabais.

Savoie. — 31 mai. — *Sous-préfecture d'Albertville*. — Travaux communaux. 1^{er} lot. Construction d'un groupe scolaire avec mairie à Sainte-Hélène-sur-Isère. Montant, 59.000 fr. Soumissionnaires : MM. Agostinetti, Basso, Fontana, Ogero, prix du devis. — MM. Bedoni, 2p. 100. — Bernard-Fioretti, 1 p. 100. — Bianchi et Colonel, 1 p. 100. — Carpano, 1 p. 100. — Assola, 1 p. 100. — Verceletto, 1 p. 100. — Adjud., M. Zanolini, à Sainte-Hélène-sur-Isère, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction d'une école mixte à la Pallaz. Montant, 16.500 fr. Soumissionnaires : MM. Bernard-Fioretti, Bianchi et Colonel, Marchetti, Francescoli, prix du devis. — MM. Bedoni, 1 p. 100. — Verceletto, 1 p. 100. — Adjud., M. Fontana, à Frontenez, 2 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Construction d'une école mixte au Villard. Montant, 14.500 fr. Soumissionnaires : MM. Bernard-Fioretti, Bianchi et Colonel, prix du devis. — MM. Fontana, 1 p. 100. — Verceletto, 1 p. 100. — Adjud., M. Castellino, à Verrenno Arvey, 7 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 30 juin, 2 h. — *Préfecture*. — Divers travaux à exécuter à l'Asile départemental d'aliénés du Rhône et à la maison départementale de retraite d'Albigny. — 1^{er} lot. Terrassements pour la construction des chemins d'accès et des cours intérieures des pavillons des gâteaux et des pavillons des contagieux (Asile d'aliénés du Rhône). Trav. à adjudger, 14.180 fr. 44. A valoir, 2.069 fr. 25. Cautionnement, 480 fr. — 2^e lot. Réparations à exécuter aux bâtiments de la boulangerie de l'Asile départemental d'aliénés. Travaux à adjudger, 7.848 fr. 15. A valoir, 784 fr. 80. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot.

Aménagement d'un dortoir pour les veilles et de deux dortoirs pour les buandiers de l'Asile départemental d'aliénés. Travaux à adjudger, 4.373 fr. 54. A valoir, 437 fr. 35. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Aménagement du local du moulin électrique de l'Asile départemental d'aliénés. Travaux à adjudger, 14.012 fr. 52. A valoir, 1.401 fr. 25. Cautionnement, 500 fr. — 5^e lot. Agrandissement des écuries et construction d'une remise à voitures à la Maison départementale de retraite d'Albigny. Travaux à adjudger, 9.430 fr. 35. A valoir, 943 fr. 03. Cautionnement, 350 fr. — 6^e lot. Agrandissement du lavoir et du dépôt de linge de la Maison départementale de retraite d'Albigny. Travaux à adjudger, 4.522 fr. 36. A valoir, 452 fr. 22. Cautionnement, 200 fr. — 7^e lot. Transformation d'un dortoir en agrandissement d'un réfectoire et transformation des ateliers en dortoirs et en un réfectoire à la maison départementale de retraite d'Albigny. Travaux à adjudger, 13.944 fr. 60. A valoir, 1.394 fr. 46. Cautionnement, 500 fr.

Visa du certificat sur papier timbré, délivré par un architecte connu, établissant les capacités professionnelles de l'entrepreneur, ne devant pas avoir plus de trois mois de date, par le Directeur administratif des bâtiments départementaux, avant le jeudi 21 juin 1906.

Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication sont déposées à la préfecture (5^e division), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 2 juillet, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon*. — Vente des matériaux à provenir de la démolition des immeubles communaux situés sur l'emplacement de l'Abattoir projeté à la Mouche. Mise à prix, 1.200 fr. Cautionnement, 150 fr.

Les plans et cahier des charges relatifs à la vente des matériaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Samedi 7 juillet, 2 h. — *Préfecture*. — Service vicinal. — Reconstruction du logement du gardien du pont suspendu de Couzon, sur la Saône. Dépense prévue, 6.969 fr. 31. Somme à valoir, 530 fr. 69. Cautionnement, 500 fr.

Les devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la préfecture du Rhône (3^e division, 1^{er} bureau), où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures.

Haute-Loire. — Jeudi 28 juin, 2 h. — *Mairie d'Yssingeaux*. — Reconstruction de la canalisation d'eau potable et construction d'égouts. — 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie. Egouts collecteurs. Fourniture, pose de la conduite en fonte et accessoires. Montant, 154.150 fr. 90. A valoir, 12.833 fr. 10. Total, 167.000 fr. Cautionnement, 5.000 fr. — 2^e lot. Réseau secondaire d'égouts en ciment. Fourniture et pose de la conduite en fonte et accessoires. Montant, 62.331 fr. 82. A valoir, 4.668 fr. 18. Total, 67.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr. Renseignements à la mairie.

Loire. — Samedi 23 juin, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Montrbrison*. — Construction d'un groupe scolaire, commune de Saint-Cyr-les-Vignes, en un seul lot. Travaux de terrassement et de maçonnerie. Montant, 31.957 fr. 05. — Travaux de charpente. Montant, 10.191 fr. 03. — Travaux de menuiserie. Montant, 6.099 fr. 60. — Travaux de plâtrerie et peinture. Montant, 1.127 fr. 55. Travaux de ferblanterie. Montant, 1.649 fr. 95. Travaux de vitrerie. Montant, 283 fr. — Préaux couverts. Montant, 3.761 fr. 35. Construction de cabinets d'aisance. Montant, 1.841 fr. 95. — Construction de murs de clôture. Montant, 1.684 fr. 80. Canalisation (à valoir), 1.000 fr. Somme à valoir pour dépenses imprévues et honoraires, 6.423 fr. 70. Total général, 70.000 fr. Cautionnement en numéraire, 3.200 fr.

Un minimum de rabais sera fixé et déposé sous pli avant l'adjudication. Les constatations faites, au sujet des taux normaux et courants des salaires et la durée normale et courante de la journée de travail par la commission administrative spéciale, dans sa réunion du 26 juin 1901, seront applicables à l'entreprise. Ces certificats devront être soumis au visa de M. Mayer, architecte à Saint-Etienne, rue Praire, 21, huit jours au moins avant celui de l'adjudication.

La communication des pièces du projet aura lieu à la sous-préfecture de Montrbrison, tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures.

Loire. — Mardi 26 juin, 4 h. — *Hospices civils de Saint-Etienne*. — Construction d'un bâtiment rue César-Bertholon. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, pierre de taille. Montant, 70.500 fr. Cautionnement, 5.000 fr. — 2^e lot. Ciments. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 700 fr. — 3^e lot. Charpente, menuiserie. Montant, 29.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 18.300 fr. Cautionnement, 1.300 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 12.200 fr. Cautionnement, 900 fr. — 6^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 700 fr.

Visa par M. Bernard, architecte, 53, rue de la Préfecture, à Saint-Etienne, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements au secrétariat.

Saône-et-Loire. — Samedi 23 juin, 2 h. — *Asile départemental à Mâcon*. — Construction de clôtures et restauration de la boulangerie. Montant des travaux, 9.777 fr. 68. Cautionnement, 480 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Sallé, architecte départemental. Dépôt des soumissions le 12 juin avant midi.

Renseignements à l'Asile départemental à Mâcon.

ON DEMANDE pour compléter une collection les numéros du 16 janvier, 1^{er} février, 16 mars 1906 de la *Construction Lyonnaise*. Prière aux personnes pouvant en disposer de les présenter aux Bureaux du Journal.

Saône-et-Loire. — Jeudi 28 juin, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Saint-Bonnet-en-Bresse. Construction d'un bureau de poste. Mont. des travaux, 8.640 fr. 50.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Larnoy, architecte à Verdun sur-le-Doubs. Renseignements à la sous-préfecture.

Vaucluse. — Samedi 30 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Syndicat de la Mayre des Jourdaus. Déviation des eaux de la Mayre en Durance en vue d'éviter l'inondation de la plaine de Caumont. Ouverture d'un canal de décharge. Travaux à l'entreprise : terrassements, 30.542 fr. 07. Ouvrages d'art, 13.633 fr. 63. Total, 44.176 fr. 26. Somme à valoir, 5.823 fr. 74. Total général, 50.000 fr. Cautionnement provisoire, 700 fr., définitif, 1.500 fr.

Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Coutelen, conducteur principal des ponts et chaussées, auteur du projet.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Ministère de la Guerre. — Lundi 2 juillet. — *Mairie de Nice.* — Service du génie. Chefferie de Nice. Travaux d'extension du baraquement de Cabanes-Vieilles (région de l'Authion) à faire en un seul lot et en plusieurs exercices. Ces travaux sont évalués à 185.000 fr. Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie de Nice, 1, rue Ségurane, où on peut en prendre connaissance.

Ministère de la Guerre. — Jeudi 5 juillet, 2 h. 1/2. — *Mairie de Beaune.* — Service du génie. Chefferie de Dijon. Construction d'un manège au quartier de cavalerie de Beaune. 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 17.000 fr. — 2^e lot. Ferronnerie, serrurerie, couverture. Montant, 30.500 fr. Dépôt de garantie (2^e lot), 400 fr. Cautionnement définitif de l'adjudicataire du 2^e lot, 1.500 fr.

Consulter cahier des charges et autres pièces du marché à la chefferie du génie de Dijon, caserne Dampierre, rue Chancelier-l'Hôpital et au bureau du génie, à Beaune, quartier de cavalerie.

Ministère de la Guerre. — Lundi 9 juillet. — *Mairie de Besançon.* — Direction d'artillerie de Besançon. Fourniture de 1.600 mètres cubes de chêne en grume, en 50 lots, de 20 mc. chacun. Adjudication publique à Besançon, le 9 juillet 1906, de : 1.000 mc. de chêne en grume, en 50 lots, de 20 mc. chacun. Cautionnement provisoire, 150 fr. par lot.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Besançon, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux. Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande.

NOUVEAU TARIF MUNICIPAL

DES

TRAVAUX DE BATIMENT DE LA VILLE

Le nouveau tarif municipal des travaux de bâtiment de la ville de Lyon, édition 1903, adopté par les Sociétés d'architecture, par le Conseil des bâtiments civils, par l'Administration des hospices, est en vente dans nos bureaux, au prix de **14 francs**, franco, domicile **14 fr. 85** l'exemplaire, comprenant vingt fascicules réunis en portefeuille. Les fascicules ne sont pas vendus séparément.

SPECTACLES

NOUVEAU-THÉÂTRE. — Aujourd'hui, dimanche et lundi, avec le théâtre réaliste, dans *Fleur de Trotoir*, nous verrons les créateurs de tous les rôles sans exception, et M^{me} de Saint-Yves, la fondatrice de ce théâtre.

OLYMPIA. — Tous les soirs concert en plein air, au coquet music-hall estival de la rue Duquesne : les cinq Clifton's sont de réels athlètes. M^{me} Saint-Pair, M^{lle} Starville. Un désopilant vaudeville militaire, *Nuit de manœuvres*, joué par Géra'd et la troupe de comédie. Les Morisoff, d'Elward, etc. Aujourd'hui, samedi, *The Kiesellys*, travail inconnu en France. Le dimanche, matinée à 2 h. 1/2.

CONCERTS BELLECOUR. — Tous les soirs, concert par l'orchestre du Grand-Théâtre ; les mardis et vendredis, grand festival.

COURSES D'ANES DE CHARBONNIÈRES. — La Société des Courses de Charbonnières a fixé au dimanche 1^{er} juillet la date de sa réunion annuelle. Plus de 2.000 fr. de prix seront attribués au sept courses que comprendra le programme. Les engagements sont reçus jusqu'au 28 juin, au secrétariat, Agence Fournier, 14, rue Confort, à Lyon, et chez M. le docteur Girard, à Charbonnières. Les souscriptions sont reçues aux mêmes adresses. Moyennant un versement de 10 fr. chaque sociétaire recevra quatre cartes de pesage de 5 fr.

ENTREPRENEUR de travaux publics, désireux ne plus se déplacer, serait disposé à prendre association et de préférence suite dans industrie ou entreprise lyonnaise se rapportant au bâtiment ou aux travaux en général. Ecrire *Agence Fournier, rue Confort, 14, Lyon, sous n° 641.*

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4 rue Gentil. — 42611

Tirage :
le 29 Juillet 1906

LOTÉRIE D'ARLES

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

Construction d'un Hôpital - Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE **TROIS GROS LOTS** DEUX DE

120.000 fr. — 10.000 fr.

5 lots de 1.000 fr. — 10 lots de 500 fr. — 100 lots de 100 fr.

Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE Fournier, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VEVE A. DEMOLINS. Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES. PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tou-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :
RIVACIER

RIVORY & JOLY (A. et M.)

INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28 88

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

Fournitures de tous les Appareils pour chauffage

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

**CHAUDIÈRES de tous systèmes, TUBES, RACCORDS,
TUYAUX, AILETTES, RADIATEURS**

ROBINETTERIE, PURGEURS et tous autres accessoires

REPRÉSENTANTS ET DÉPOSITAIRES :

Société Escaut et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans.
Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

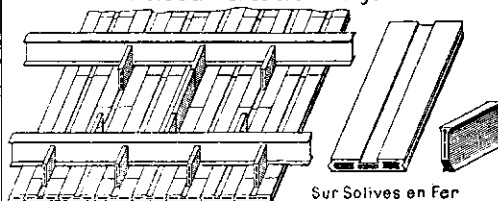
TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

ON TEINT TOUT CONFECTIONNE — DEUIL EN 24 HEURES

NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

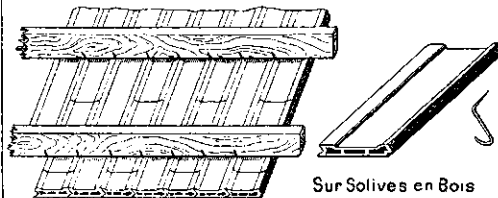
(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

Breveté en France et à l'Étranger



Sur Solives en Fer

CREVASSES IMPOSSIBLES
(SOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE
ET INCENDIE
RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ
ADAPTATION FACILE A TOUTES SOLIVAGES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES
SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS
RENSEIGNEMENTS :

• TUILERIES CANCELON FRANÇOIS. ROANNE (LOIRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours
Gambetta, 84. LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine,
LYON-VILLEURBANNE (Télep. 20.91, et rue de
Sèze, 63. LYON (Télep. 20.92).

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

296, Cours Lafayette, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour
Usines et Bâtiments

SOCIÉTÉ DU COMPTEUR A EAU

L'ÉCONOMIQUE

SYSTÈME BREVÉ FRANCE ET ÉTRANGER

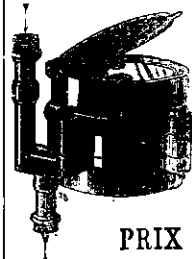
Le plus exact,

Le plus solide,

Le meilleur marché

DE TOUTS LES

COMPTEURS



PRIX : **45** FRANCS

Fabrication française

SIÈGE SOCIAL :

48, Rue de la Victoire, PARIS

TÉLÉPHONE 303-89